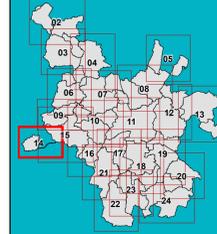




D-2 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

D-2-2 Plans thématiques



D-2-2-3 Gestion des eaux pluviales

Plan D-2-2-3.14

Le Verger

Élaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019

Modification n°2 : dossier soumis à enquête publique

Echelle : 1 / 10 000
Septembre 2024



Éléments de contexte



Limite communale



Parcelle et bâti cadastral

Gestion des eaux pluviales

La légende indique systématiquement l'ensemble des informations identifiées sur la métropole (par simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes ces thématiques sur leur territoire.

Indicateur de capacité d'infiltration des sols

-  Secteur interdit à l'infiltration des eaux pluviales
-  Secteur non obligatoire à l'infiltration des eaux pluviales
-  Secteur obligatoire à l'infiltration des eaux pluviales

